

SYNTHÈSE

2 BUDGET CONSOMMATION DES MÉNAGES 2008

En 2008, les ménages de la Province Sud dépensent et gagnent en moyenne deux à trois fois plus que ceux du Nord et des îles Loyauté.

Côté dépense, l'habitat explique l'essentiel de cette hétérogénéité. La structure des dépenses diffère aussi d'une province à l'autre, mettant en avant leurs spécificités. L'habitat se retrouve largement en tête des dépenses au Sud et l'alimentaire dans les Îles. Les ménages de Province Nord doivent consacrer plus au transport que les autres.

Si du point de vue des revenus, la ressource principale est évidemment celle du travail pour les trois provinces, dans les îles Loyauté, les ménages perçoivent une part plus importante de revenus sociaux, alors qu'au Sud, les retraites sont plus importantes qu'ailleurs. La dispersion des revenus observée en 1991 persiste. La province la plus égalitaire est le Sud, suivi du Nord et des Îles. Sur la période, seule la province Nord a réduit ses inégalités.



Plus de dépenses et de ressources au Sud

Deux fois plus
dans le Sud

En 2008, chaque mois, les ménages calédoniens dépensent en moyenne 343 000 FCFP et perçoivent 405 000 FCFP. Ils dégagent donc une capacité d'épargne de 15%, qui était plus importante en 1991 (20%).

Les trois-quarts des ménages de Nouvelle-Calédonie vivent en province Sud et concentrent 90% des dépenses et des ressources totales. Aussi, le poids de cette dernière est largement déterminant dans les résultats moyens de la Nouvelle-Calédonie.

En comparaison du Sud, les ménages dépensent et gagnent deux à trois fois moins dans le Nord et les Îles.

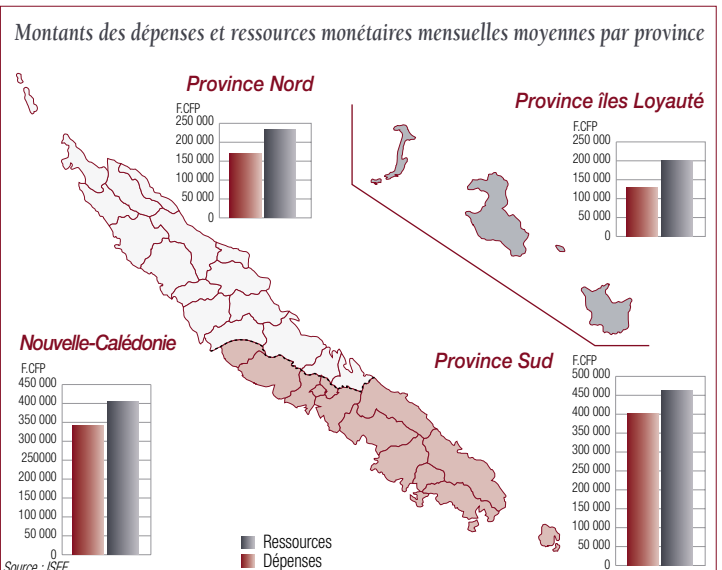
En revanche, les habitants du Sud épargnent moins que ceux des Îles (61 000, contre 70 000 FCFP par mois). Cette épargne se fait de façon plus marquée dans les Îles, puisque cela représente 35% de leurs ressources, contre seulement 13% dans le Sud. Le Nord est entre les deux en niveau (64 000 FCFP), mais très proche des Îles en taux (27%). Les possibilités de dépense étant moindres dans les Îles et le Nord, et le recours à l'auto-consommation plus fréquent, les

ménages pratiquent une épargne forte. À l'inverse, les ménages de la province Sud, plus tentés et dépensiers, ont une capacité d'épargne moindre.

Ces déséquilibres entre les provinces existaient 17 ans auparavant dans des proportions similaires. En 1991, déjà, les ménages vivant en province Sud mobilisaient 90% des dépenses et des ressources du Caillou alors qu'ils concentraient 75% de la population totale. Ces mêmes ménages dépensaient et percevaient déjà des montants deux à trois fois supérieurs à ceux des îles Loyauté et du Nord.

L'ASPECT NON MONÉTAIRE

Cette étude se base sur les données monétaires issues de l'enquête BCM. Les données non monétaires issues de l'auto-consommation (pêche, chasse, agriculture...), des avantages et dons en nature, valorisés au prix du marché, viendront ultérieurement compléter ces résultats.



Dépenses

Habitat, premier facteur de disparités entre provinces

Dans les îles Loyauté, 75% des familles vivent en dépensant moins de 150 000 FCFP par mois. Elles sont 60% en province Nord et 20% en province Sud à ne pas dépasser ce montant.

Le niveau supérieur de la dépense en province Sud est d'abord lié aux dépenses élevées qu'engendre l'habitat. On dépense cinq fois moins dans ce domaine en province des Îles et trois fois moins en province Nord. Avec 59% des ménages payant un loyer ou remboursant un emprunt immobilier, les postes loyers et crédits immobiliers dominent largement ce pôle de dépense en Province Sud. Dans le Nord et les îles Loyauté, respectivement 21% et 10% des ménages paient un loyer ou un crédit pour leur logement. Cette dépense plus importante au sud s'explique aussi par la proximité des lieux d'achat et la diversité de l'offre. En province Sud, l'alimentaire occupe la plus petite

part du budget des familles et les ressources monétaires y sont les plus élevées. A l'autre extrême, c'est dans les Îles qu'est consacrée la part la plus élevée à l'alimentaire, pour les ressources les plus faibles (voir la loi d'Engel). En province Nord, les trois pôles majeurs de dépenses (habitat, alimentaire, transport) sont à des niveaux similaires. Comparativement aux autres provinces, ce sont les ménages du Nord qui consacrent la part la plus importante de leur budget au transport.

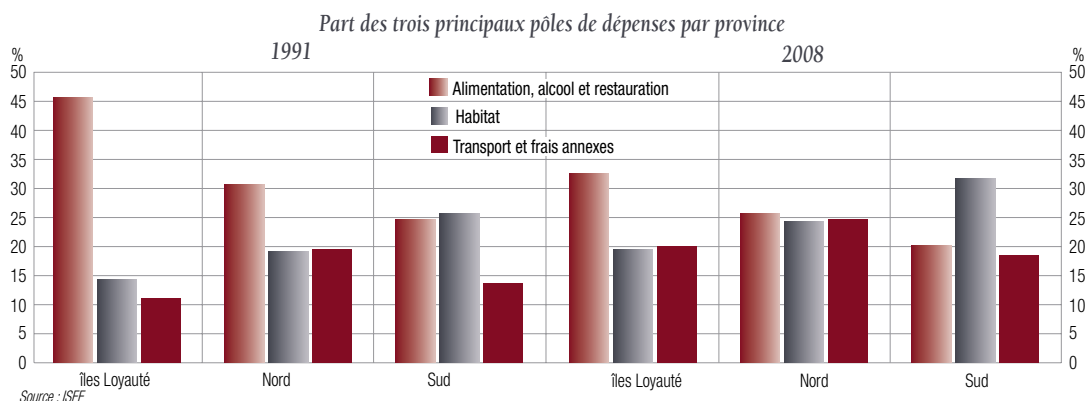
LA LOI D'ENGEL

Avancée en 1857 par le statisticien allemand Ernest Engel, cette loi stipule que la part du revenu allouée aux dépenses alimentaires (ou coefficient d'Engel) est d'autant plus faible que le revenu est élevé. La dépense absolue allouée à l'alimentation peut augmenter, même si sa proportion diminue. Elle est vérifiée dans cette étude.

De plus grands changements dans les Îles

Entre 1991 et 2008, dans les trois provinces, la part de l'alimentation est en baisse, celles du logement et du transport en hausse, dans des proportions plus importantes dans les Loyauté. L'alimentaire y a notamment connu une chute importante (-13 points). Il a baissé dans une moindre mesure dans le Nord et le Sud. Pour le transport, c'est aussi

aux Loyauté que la hausse est la plus marquée (+9 points, et +5 ailleurs). Enfin, l'habitat connaît une croissance comparable entre les provinces, avec 5 points de plus en 2008. Les ménages des îles Loyauté sont ainsi ceux qui ont le plus modifié leur comportement de consommation sur les 17 dernières années.



Chaque province a ses habitudes d'achat

En 2008, la dépense d'alimentation est deux fois moins élevée dans les Îles et le Nord que dans le Sud. En effet, dans ces deux provinces, une grande partie des produits alimentaires vient de l'autoconsommation non prise en compte dans la présente analyse.

Dans les Îles, les ménages achètent avant tout du pain, du poulet et du riz (30 % des dépenses alimentaires). Au Nord, les mêmes produits ont la préférence des ménages, mais dans une proportion moindre puisqu'elles mobilisent 20% du budget alimentaire des familles, reflétant des achats alimentaires plus diversifiés que dans les Îles.

Les ménages du Sud privilégient les services de restauration comme les restaurants ou la gamelle (15% de l'alimentaire) avant de se tourner vers le pain et

les légumes (les viandes de volaille et de bœuf suivant juste après). Ils consomment ces services parce qu'ils en ont les moyens et que leur mode de vie les y incite.

Avec 127 000 FCFP par mois dans le domaine de l'habitation, les ménages du Sud sont à un niveau trois à cinq fois supérieur à celui de leurs homologues du Nord et des Loyauté.

L'électricité est la principale dépense liée à l'habitat dans le Nord et les Îles. Au Sud, ce poste n'arrive qu'au troisième rang, largement surpassé par les loyers et crédits immobiliers.

Le budget transport est deux à trois fois plus élevé dans le Sud que dans les Îles et le Nord. Dans les trois provinces, il est dominé de loin par l'achat de



voitures, suivi par le carburant. Vient ensuite le transport aérien dans les Loyauté, pour des vols locaux, et dans le Sud, pour l'international. Dans le Nord, les ménages sont obligés d'utiliser la route. Ils consomment donc à la fois plus de services de transport par route et d'essence pour leur voiture.

Pour le reste des dépenses, les Loyaltiens mettent l'accent d'abord sur les dons d'argent. Au Nord, les communications et l'habillement surpassent légèrement les dons. Enfin, en province Sud, les dons d'argent prennent sur les impôts et la communication.

Montants mensuels moyens en F.CFP

	Îles Loyauté		Nord		Sud		Nouvelle-Calédonie	
Alimentation, alcool, restauration	42 400	32,6	43 900	25,8	81 000	20,2	72 200	21,0
dont : pain et céréales	11 300	8,7	9 700	5,7	12 400	3,1	11 800	3,4
viande	8 700	6,7	7 800	4,6	14 600	3,6	13 100	3,8
restauration	2 700	2,1	3 300	1,9	12 300	3,1	10 100	2,9
lait, fromage, œufs	3 200	2,5	3 100	1,8	6 600	1,6	5 700	1,7
légumes yc tubercules	3 200	2,5	3 300	1,9	5 800	1,4	5 200	1,5
eaux minérales, boissons gazeuses et jus	3 000	2,3	3 700	2,2	4 800	1,2	4 500	1,3
alcool	2 000	1,5	3 400	2,0	5 900	1,5	5 200	1,5
Habitat	25 400	19,5	41 600	24,5	127 100	31,7	105 400	30,8
dont : remboursement de crédits immobiliers	3 900	3,0	6 500	3,8	32 300	8,1	25 900	7,6
loyers	3 000	2,3	5 700	3,4	26 400	6,6	21 300	6,2
électricité	7 300	5,6	9 300	5,5	13 400	3,3	12 200	3,6
gros travaux du logement	2 200	1,7	4 500	2,6	12 900	3,2	10 700	3,1
Transport et frais annexes	26 100	20,1	42 000	24,7	74 500	18,6	65 600	19,1
dont : achat d'automobile	12 300	9,5	18 400	10,8	35 200	8,8	30 700	9,0
carburant et lubrifiant	4 700	3,6	11 100	6,5	13 200	3,3	12 200	3,6
assurance liée aux transport	2 100	1,6	4 800	2,8	7 500	1,9	6 700	2,0
transport par air	4 500	3,5	1 100	0,6	7 400	1,8	6 100	1,8
transport par route	500	0,4	1 700	1,0	1 800	0,4	1 700	0,5
Autres	36 100	27,8	42 700	25,1	118 400	29,5	99 800	29,1
dont : aides ou cadeaux à un autre ménage	12 400	9,5	4 100	2,4	16 100	4,0	13 900	4,1
communications	2 900	2,2	4 700	2,8	11 300	2,8	9 600	2,8
habillement	4 100	3,2	4 800	2,8	9 000	2,2	7 900	2,3
taxes, impôts	1 300	1,0	2 900	1,7	12 900	3,2	10 400	3,0
services récréatifs et culturels	2 400	1,8	3 800	2,2	10 400	2,6	8 700	2,5
Dépense totale	130 000	100,0	170 100	100,0	401 000	100,0	342 800	100,0

Sources : ISEE ; INSEE, enquête Budget des Familles 2006

Unités : F.CFP, %

Un ménage calédonien perçoit en moyenne 405 000 F.CFP par mois. La province Sud se démarque à nouveau des deux autres provinces puisque les ménages perçoivent en moyenne 462 000 F.CFP. À des niveaux nettement inférieurs, le Nord et les Îles affichent respectivement 234 000 F.CFP et 200 000 F.CFP.

Les revenus du travail sont les principales ressources monétaires des ménages calédoniens (77 % des revenus). De même que les revenus totaux, ils affichent des niveaux deux fois plus élevés dans le Sud (354 000 F.CFP, contre 143 000 aux Îles et 185 000 au Nord). Les taux d'activité professionnelle plus faibles dans les Îles et le Nord expliquent cette différence. Respectivement 27% et 39% de la population des 14 ans et plus ont un emploi dans les Îles et le Nord, et 52% dans le Sud.

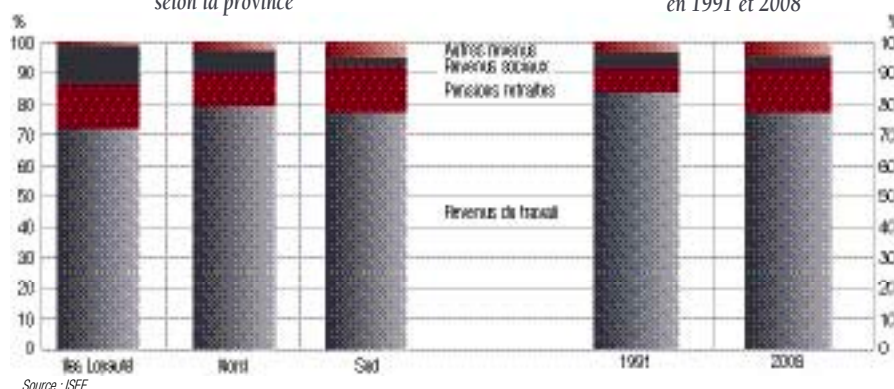
Avec 21 000 F.CFP mensuel toutes prestations sociales confondues, les ménages des Îles ont le niveau d'allocation le plus élevé, le double de celui de la province Sud. En effet, la population y étant plus jeune, les bénéficiaires sont plus nombreux : 90% des familles des Îles, contre 75% en province Sud. À l'inverse, en province Sud, la part plus élevée des pensions et retraites s'explique par une population plus âgée. Enfin, les autres revenus, composés à 40% de loyers perçus, sont marginaux dans les Îles. Les ménages de la province Nord se situent en moyenne entre les deux autres provinces.

Entre 1991 et 2008, la part des revenus sociaux a chuté au profit des retraites. Le vieillissement démographique calédonien contribue à expliquer cette tendance. Sur la période, la population des retraités a doublé alors que le nombre de naissances a baissé de 10%.

Ressources

Plus de revenus sociaux dans les Îles

Composition des ressources monétaires des ménages selon la province en 1991 et 2008



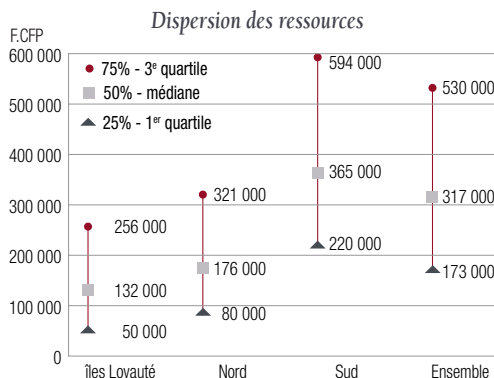
Source : ISEE

Moins d'économie monétaire aux Îles

Le revenu moyen de 405 000 FCFP cache des disparités, au sein des provinces et entre les provinces. En effet, 55% des ménages en province Sud vivent en dessous de ce niveau, 84% en province Nord et 87% dans les Îles.

En 2008, la moitié des familles calédoniennes perçoit moins de 317 000 FCFP mensuel. Cette moitié des ménages les moins fortunés se partage 21% des ressources, comme en 1991. Cela traduit des inégalités qui, sans se creuser, persistent à un niveau élevé. À titre de comparaison, en France, en 2006, cette même moitié des ménages les moins aisés se partageait 31% de la richesse totale.

En province des Îles, où le plus faible développement de l'économie monétaire est constaté, 48% des ménages n'atteignent pas le niveau du SMG (120 000 FCFP mensuel). En Province Nord, à un niveau inter-



Source : ISEE
Les quartiles de revenu représentent les niveaux de ressources divisant la population en 4 parties de taille identique. Dans l'exemple de la province des Îles, le quart des ménages perçoit moins de 50 000 FCFP par mois (1^{er} quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 FCFP et 132 000 FCFP (2^e quartile), le quart suivant entre 132 000 FCFP et 256 000 FCFP (3^e quartile) et enfin le quart des plus aisés, perçoit plus de 256 000 FCFP par mois.

médiaire, c'est le tiers des ménages qui ne perçoit pas un tel montant, alors qu'au Sud, seulement 7% des familles vivent sous ce seuil.

Moins d'inégalités dans le Nord qu'en 1991

Dans les Îles, la moitié des ménages les moins aisés se partage 14% de la ressource totale de la province, cette part atteint 24% au Sud. Cette tendance met en relief des inégalités plus marquées en province des Îles qu'en province Sud. Cette situation était déjà observée en 1991 dans des proportions identiques. Seule la province Nord a montré une amélioration quant aux inégalités liées aux ressources monétaires, puisqu'en 2008, la moitié des ménages se partageait 18% de la ressource, contre 14% en 1991.

L'indice de Gini est l'indicateur utilisé pour mesurer les inégalités (cf encadré). Il confirme ces résultats.

Sur le plan international, les pays les plus égalitaires affichent un niveau d'indice de Gini proche de 0,25 (Norvège, Japon). À l'opposé, les plus inégalitaires atteignent un niveau de 0,6 (Brésil). La Nouvelle-Calé-

Provinces	1991	2008
Îles	0,53	0,52
Nord	0,52	0,46
Sud	0,36	0,38
Nouvelle-Calédonie	0,41	0,42

Source : ISEE

L'indicateur utilisé afin de comparer les inégalités au sein de différentes distributions de revenu est l'indice de Gini. Plus cet indicateur est proche de 0, plus la distribution est égalitaire.

France	0,32
Australie	0,35
Nouvelle-Zélande	0,36
Nouvelle-Calédonie	0,42
Mayotte	0,49
Wallis et Futuna	0,50

Source : ONU 2008 - EBF Wallis et Futuna 2006 - BCM ISEE 2008

donie se situe à un niveau intermédiaire, moins égalitaire que la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

31% de croissance du pouvoir d'achat depuis 1981

L'analyse provient de la comparaison des ressources monétaires calculées lors des trois enquêtes BCM (1981, 1991, 2008), corrigées de l'évolution des prix pendant cette période.

Entre 1981 et 2008, les ressources monétaires des ménages ont augmenté de 31%, passant de 308 000 FCFP à 405 000 FCFP aux prix de 2008. En France, sur la même période, le pouvoir d'achat des ménages a moins augmenté (+21%).

Dans un premier temps, sur la période 1981 - 1991, le pouvoir d'achat des familles a augmenté de 8,8% par an, puis cette augmentation s'est légèrement accrue sur la période 1991 - 2008 avec un taux de croissance annuel moyen de 1%.

